



# Communiqué

## CGT FAPT et CGT Transports



Montreuil, le 10 Décembre 2020

---

### ACTIVITÉS LOGISTIQUES COLIS COURRIER

---

# Le service public doit remplacer le moins disant social !

**A**mazon, acteur incontournable du e-commerce, est aujourd'hui l'objet de toutes les attentions. Dans un marché en forte croissance, porté par de nouvelles révolutions numériques et technologiques, la crise sanitaire a mis en lumière le développement exponentiel du colis lié à l'évolution des usages.

La CGT tient à revenir sur les véritables enjeux cachés de cette activité.

**Avec plus de 30 millions de visiteurs mensuels, amazon.fr est le site de e-commerce le plus visité en France. Amazon aurait vendu pour près de 7,7 Mds€ (+17,2%) de produits en France en 2019. Il capte déjà 1€ sur 5 dépensés en ligne en France (20% de PDM) et fait la course largement en tête avec près de 12,2 points d'avance sur le numéro 2, Cdiscount, appartenant au groupe Casino.**

Eu égard à la production massive de richesses, l'évitement fiscal permis par la législation en vigueur, autorise Amazon à s'exonérer d'une partie, parfois considérable, des impôts qu'elle devrait sur ses territoires d'implantation. Les organisations syndicales internationales, via leur structure UNI Global Union, appelaient partout en Europe et aux États Unis à des actions le vendredi 27 novembre dernier, jour du « Black Friday », sous le mot d'ordre #MakeAmazonPay (« Amazon doit payer »).

Le secteur d'activité du colis qui était historiquement rattaché au service public et à La Poste, est aujourd'hui libéralisé et livré à une guerre économique dans laquelle les travailleurs sont les premières victimes.

.../...

.../...

D'Amazon au Groupe La Poste et ses filiales (Chronopost, DPD, Viapost...), en passant par la multitude de sous-traitants, nous constatons que les conditions de travail, les politiques salariales, et la qualité de service se dégradent.

Ainsi, le secteur fait tristement figure d'exemple en matière de précarité. Y grossissent bataillons de sans-papiers, d'intérimaires, d'auto-entrepreneurs, de CDD, d'apprentis, et autres prestataires, au détriment du contrat de CDI qui ne cesse de se réduire.

**Amazon qui s'inscrit dans cette stratégie, a un niveau élevé et persistant de précarité (plus de 40% en moyenne par an depuis 2017 !) au-delà de la saisonnalité et des démarrages des nouveaux sites et fait du recours à l'intérim une réalité quasi-structurale.**

Le groupe La Poste n'échappe pas à cette réalité. Ses bilans sociaux montrent que depuis 10 ans, 90 000 postes de travail ont été supprimés.

Dans le cadre du « Jour d'après » et du « Plan de rupture », La CGT porte deux propositions significatives pour mettre fin au dumping social et aux inégalités d'accès

des usagers au service de distributions et d'acheminement du courrier et du colis :

- Ouverture de négociations pour construire un socle de garanties collectives communes aux travailleurs du secteur du courrier et du colis qui s'impose à tous les employeurs sur la base du meilleur de ce qui se fait dans chacune des entités.
- Intégrer le colis dans les obligations de service public dans le cadre d'une appropriation publique démocratique qui impose des critères sociaux, de qualité de service, d'accessibilité et de péréquation tarifaire qui assure le financement de l'égalité d'accès aux services postaux.

**Pour La CGT, seule la solidarité de lutte entre les travailleurs et les convergences d'actions autour des revendications sont de nature à imposer d'autres choix pour les travailleurs du courrier et du colis, que celui de la fuite en avant vers la précarité pour toutes et tous.**